



Formation théorique

« bonnes pratiques et Code de la route »

D'une durée de 2h, cette formation théorique permet d'acquérir les connaissances nécessaires pour améliorer et sécuriser sa pratique de conduite vélo et/ou voiture (pour une meilleure prise en compte des usagers vulnérables comme les piétons et/ou cyclistes).

La formation se déroule sur le lieu et le temps de travail, en groupe, et s'appuie sur des exemples concrets et des conseils de bonnes pratiques.

Contenu (adaptable selon besoins)

- ✓ Équipements obligatoires et conseillés,
- ✓ Réglages du vélo,
- ✓ Situations à risque les plus fréquemment rencontrées et les conseils pour circuler plus en sécurité,
- ✓ Évolutions récentes du code de la route : aménagements cyclables, panneaux et marquages,
- ✓ Droits et devoirs du cycliste,
- ✓ Adapter son comportement d'automobiliste aux usagers les plus vulnérables (piétons, cyclistes, utilisateurs d'engins de déplacement personnel),
- ✓ Questions/réponses,
- ✓ Mise à disposition de documentation (Guide du Cycliste du Quotidien de la FUB ou équivalent).

Modalités

- **Nombre de participant.e.s** : minimum 4 et jusqu'à 20.
- **La formation est réalisée** sur le temps de travail.
- **L'intervenant adapte le contenu de la formation** aux besoins de l'employeur et des salarié.e.s participant.e.s.
- **Lieu** : site de l'employeur (salle de réunion).

L'employeur

- **Prend les inscriptions et transmet la liste des participant.e.s** à l'intervenant 5 jours avant la date de la formation,
- **Met à disposition de l'intervenant des équipements pédagogiques** (une salle de réunion équipée d'un ordinateur et vidéoprojecteur, d'un tableau veleda ou paperboard),
- **Importe la feuille d'émargement** transmise par l'intervenant sur la plateforme OEPV.

Coût de la formation

Coût de 300 € HT pris en charge à 60% par le programme Objectif Employeur Pro-Vélo, soit un reste à charge pour l'employeur de 120 €.



Soutenu par

